

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>35387</b>	<b>De M. David Corceiro</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Val-d'Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi et insertion		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > animaux	<b>Tête d'analyse</b> > Nombre de salariés travaillant au sein des associations de protection animale	<b>Analyse</b> > Nombre de salariés travaillant au sein des associations de protection animale.
Question publiée au JO le : <b>05/01/2021</b> Réponse publiée au JO le : <b>16/03/2021</b> page : <b>2308</b> Date de changement d'attribution : <b>09/02/2021</b>		

### Texte de la question

M. David Corceiro interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le nombre de salariés travaillant au sein des associations de protection animale en France. Les associations de protection animale travaillent en première ligne sur de nombreux enjeux. Par exemple, dans leurs refuges, de nombreuses associations indépendantes prennent en charge des animaux en détresse, répondant à une demande croissante liée à une augmentation préoccupante d'abandons d'animaux, d'actes de maltraitance et de trafics. De même, ces associations organisent aussi des campagnes de stérilisation et de vaccination. Par leurs réseaux de familles d'accueil, de bénévoles dévoués, ces associations soignent et proposent des animaux à l'adoption sur l'ensemble du territoire. Ces associations œuvrent en toute discrétion assurant avec vaillance et courage une mission d'intérêt général. Elles contribuent en outre à l'emploi et à la vitalité économique et sociale des territoires. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître le nombre de salariés travaillant au sein des associations de protection animale en France, ainsi que leur répartition par département.

### Texte de la réponse

Les associations et les 792 refuges sont des partenaires importants pour la mise en œuvre des politiques publiques liées à la lutte contre la maltraitance animale et en particulier à la lutte contre l'abandon. C'est l'enjeu du plan porté par le ministère chargé de l'agriculture et présenté en décembre 2020. Les refuges exercent une mission d'intérêt général, portée par des professionnels et bénévoles dévoués. L'État doit soutenir ces associations et refuges. C'est pourquoi ce sujet a été pris en compte dans le cadre du plan « France Relance », où 20 millions d'euros leurs sont dédiés. Il prévoit la mise en place d'une aide à l'investissement dans les infrastructures et associations ainsi qu'une contribution au financement des campagnes de stérilisation des animaux errants. Malgré l'importance de ces acteurs, force est de constater que beaucoup de données ne sont aujourd'hui pas disponibles pour suivre la mise en place et les résultats de la politique publique dans le domaine de la protection des animaux de compagnie. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ne dispose donc pas d'un décompte exhaustif du nombre de salariés exerçant dans les associations de protection animale. Le plan de lutte contre l'abandon prévoit la mise en place d'un observatoire de la protection animale d'ici 2022 pour répondre à cet objectif.